

Un bâtiment siège avec du bois local pour la CC des Portes du Haut-Doubs

Contexte et objectifs

En 2014, la Communauté de Communes a élaboré son premier Plan Climat volontaire et inscrit la promotion de la construction en bois local dans ses orientations. C'est donc naturellement, que la même année, au lancement des réflexions pour la construction d'un nouveau bâtiment siège, elle a souhaité qu'il soit en bois local.

En cohérence avec les autres orientations de son Plan Climat, la CCPHD a également opté pour un bâtiment à énergie positive, passif et très performant, équipé de moyens de production d'énergie excédentaire par rapport à ses besoins : avec chauffage au bois (pellets) et toiture solaire photovoltaïque en autoconsommation (et vente de surplus). La commande portait sur un bâtiment de 700m² de locaux administratifs, dont l'usage serait partagé avec 2 autres structures avec mutualisation des salles de réunions et espaces communs (cuisine, WC...).

Pour mener à bien son projet d'intégration de bois local, la CCPHD a travaillé en collaboration avec l'ADIB Franche-Comté (devenu FIBOIS BFC en 2022) et l'ONF.



Valdahon

CC DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Résultats et perspectives

La concrétisation des ambitions de la CCPHD n'a pas été simple et il a fallu faire des compromis pour tenir compte des règles de marchés publics et des assurances. Le bâtiment souhaité initialement en bois local est devenu un bâtiment avec du bois local. Au final, 171m³ de bois local ont été valorisés dans la construction, essentiellement pour les menuiseries intérieures.

Entre le lancement du concours d'architecte et la livraison du bâtiment, 3 ans se sont écoulés.

L'utilisation de bois local n'a pas eu d'influence financière sur le projet, et n'a pas fait l'objet de subvention spécifique.

Un bâtiment siège avec du bois local pour la CC des Portes du Haut-Doubs

Concours d'architecture :

La CCPHD n'a pas indiqué dans le marché d'études lancé en 2015 son souhait d'une origine locale des bois. Le programme fonctionnel et technique du cahier des charges de la consultation indiquait simplement : « *Le bois des composants du bâtiment devra provenir de forêts gérées durablement. Il sera labellisé FSC ou PEFC (ou équivalents). (...) Les bois mis en oeuvre seront de préférence d'essence naturellement durable (selon la norme EN 350-2), sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée. Ils devront bénéficier d'un traitement certifié CTB-P+ adapté à leurs usages et à leurs classes d'exposition.* »

Le cabinet ARCHI+TECH a été retenu en mars 2015, en collaboration avec ses cocontractants : CEI, CETEC, Planair, Briselance et Acouphen.

Sélection des bois en forêt :

Dès sept. 2015, le cubage de bois nécessaire pour les huisseries et des plinthes a été précisé. En octobre, les arbres ont été sélectionnés avec l'appui de l'ONF :

161 m³ de résineux (grumes) sous écorce issus de la Forêt communale d'Adam-les-Vercel pour l'ossature

Et 10 m³ de feuillus (grumes) de la forêt communale de Vercel Villedieu-le-camp pour les menuiseries

Les coupes ont débuté en 2016 en parallèle du démarrage des travaux.

Marché de travaux :

L'origine locale du bois ne peut être spécifiée dans le cahier des charges d'un marché de travaux.

L'ADIB a donc accompagné la CCPHD pour rédiger son CCTP et permettre de garantir cet approvisionnement local avec la proposition suivante : « *Les bois nécessaires à la réalisation des huisseries et plinthes font l'objet d'une procédure d'approvisionnement en filière courte. Un volume de bois brut sera mis en vente sous forme de grumes au groupement d'entreprise titulaire du lot.* »

Toutefois, pour des questions d'assurance (garantie décennale des entreprises), il n'a pas été possible d'imposer cette procédure d'approvisionnement pour les lots : charpente bois – ossature bois, et menuiseries extérieures bois-aluminium. La CC a donc dû limiter sa demande au lot menuiseries intérieures bois .

Travaux :

La phase de construction a débuté en avril 2016. Le bâtiment a été livré en mai 2017.

La valorisation des grumes sélectionnées a été réalisée par l'entreprise PERRIN de Pontarlier sous la maîtrise d'œuvre de CEI à partir d'octobre 2016.

Plan de financement :

Investissement = 1 440 000€ HT

46% subventions : Europe, DETR, FSIL, Région-ADEME, CAF, Parlementaire, Département.

i Pour en savoir plus :

Contact : Alain MOUROT, Responsable des services techniques

a.mourot@portes-haut-doubs.fr - 03 81 65 15 15 - www.portes-haut-doubs.com